



Vuarrens info

Décembre 2011

Administration communale

En vue des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé

**du jeudi 22 décembre 2011 à 11h30
jusqu'au mardi 3 janvier 2012 à 08h00.**

Merci de votre compréhension

Déchetterie



La déchetterie sera également fermée

le lundi 2 janvier 2012

Merci de votre compréhension

Administration communale

L'administration communale sera fermée
du jeudi 19 janvier 2012 au mardi 31 janvier 2012
pour raison de vacances.

Merci de votre compréhension



Agenda

- 3 décembre 2011 Téléthon
6 décembre 2011 Conseil communal 20h00 grande-salle
10 décembre 2011 AAV spectacle enfants à 17h00 grande-salle
17 décembre 2011 Distribution des sapins hangar communal dès 15h00
1er janvier 2012 Bal du Nouvel-An organisé par la jeunesse
21 janvier 2012 AAV spectacle enfants à 17h00 grande-salle
27-28 janvier 2012 Soirée chœur mixte de l'Espérance

*L'agenda du Vuarrens-Info est ouvert à tous ceux qui organisent une activité dans notre village et qui souhaitent la faire connaître. Seuls les 2 ou 3 prochains mois sont publiés ici, pour la suite se référer à notre site internet.
Contact : daniel.bridel@vuarrens.ch*

AAV spectacles

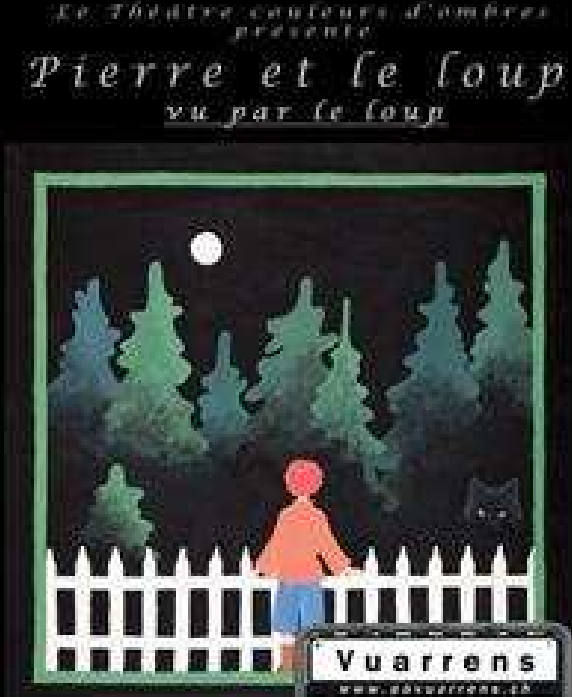


Jacky Lager Isis L.

RAIFFEISEN

lfm

Vuarrens
www.aavuarrens.ch
10 décembre 2011
17h00
portes 16h30
CHF 8.- 077 426 92 03



Le Théâtre couleurs d'ombres présente
Pierre et le loup
vu par le loup

RAIFFEISEN

lfm

Vuarrens
www.aavuarrens.ch
21 janvier 2011
17h00
portes 16h30
CHF 8.- 077 426 92 03

NOUVEAU
SOIN
MAKALIA

Envie d'exotisme ?
Envie d'un
Véritable Voyage au
Pays des Sens ?



MASSAGE AUX
POCHONS D'HERBES AROMATIQUES



Durée du soin :
1h30 de bien-être

OFFRE DE NOËL : 10 %
de rabais pour tout rendez-
vous pris du 1^{er} décembre
2011 au 24 février 2012

Faites plaisir à un proche,
à une amie... possibilité
d'offrir des bons cadeaux !

Nathalie Perret,
Thérapeute en massages et en réflexologie, agréée ASCA,
Chemin Champ du Clos 12, 1418 Vuarrenge, l,
tél. 021 887 89 75 ou 078 721 48 99

Cimetière Présentation du jardin du souvenir

Dans le but de compléter l'aménagement de notre cimetière et pour donner suite à une attente des habitants de notre commune, la municipalité a pris la décision de créer un jardin du souvenir.

Il est composé :

- D'une stèle** En forme de flamme, elle a été voulue neutre, sans pour autant être dépourvue d'un sens symbolique, dans l'espoir que toutes et tous se sentent concernés.
- De supports à plaquettes** Sous la forme de quatre colonnes pouvant recevoir au maximum 32 plaquettes. Ces dernières, en plexiglas, sont standardisées. Les inscriptions y figurant sont le nom, le prénom ainsi que les années de naissance et de décès. La plaquette est à commander au bureau communal au prix forfaitaire de Fr. 200.-, pose comprise. Un modèle y est à disposition.
- D'un caveau à cendres** Communautaire, les cendres y sont directement versées. L'urne ne peut en aucun cas y être déposée.

Le jardin du souvenir, de par sa conception, offre la possibilité d'être utilisé de trois façons différentes :

- 1) La dépose des cendres du défunt accompagnée d'une plaquette.
- 2) La dépose des cendres du défunt sans la plaquette.
- 3) La pose d'une plaquette sans la dépose des cendres du défunt.

REGLEMENT DU CIMETIERE, ANNEXE 1 adoptée par le conseil communal en date du 1 nov. 2011.

Le jardin du souvenir fait partie de l'aménagement du cimetière, au même titre que les tombes à la ligne, les tombes cinéraires, les urnes sur tombes cinéraires et les concessions.

Les cendres sont déposées dans le jardin du souvenir (jardin collectif) lorsque :

- a) Le défunt ou sa famille en ont exprimé la volonté ;
- b) S'il n'est pas possible de leur donner une autre destination, notamment lorsque la famille n'a donné aucune instruction.

Des taxes sont perçues pour :

- | | |
|---|------------|
| 1) Personnes non domiciliées à Vuarrens et décédées hors du territoire communal. | Frs. 100.- |
| 2) Personnes non domiciliées à Vuarrens et décédées hors du territoire communal, mais qui ont habité la commune pendant 5 ans au moins. | Frs. 50.- |

Des plaquettes standardisées pour le jardin du souvenir peuvent être apposées dans un endroit réservé à cet effet lorsque :

- a) Le défunt ou sa famille en ont exprimé la volonté.

Seules les plaquettes fournies sont autorisées.

(Prendre contact avec le bureau communal pour plus de détails.)

Au nom de la Municipalité
Alain Roy

Séance du conseil communal du 1er novembre 2011

La dernière séance en date du conseil communal de Vuarrens s'est déroulée le 1er novembre 2011, en présence de 31 conseillers et de la municipalité au complet. Au menu de la soirée notamment, l'état des lieux financier de la commune, exposé par le municipal en charge, M. Jean-Pierre Mitard, qui explique que l'endettement communal est supérieur, et de loin, à la moyenne cantonale. De ce fait, des mesures urgentes sont à prendre, comme la réduction des dépenses communales et l'établissement de règles financières strictes ainsi que l'amortissement régulier de la dette. Cependant, aucune augmentation majeure d'impôts n'est prévue. Le conseil communal accepte par contre l'augmentation de l'impôt foncier qui passe de 0,5 à 0,8 pour mille, afin d'arriver à un niveau correct au niveau cantonal.

Dans l'optique d'une meilleure gestion des finances de la commune, le conseil communal accepte le préavis municipal qui délègue à la municipalité la compétence pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles à hauteur de 50'000 francs, comme c'est le cas dans de nombreuses autres communes. De même le conseil accepte de déléguer à la municipalité la compétence pour des dépenses exceptionnelles.

Le conseil communal accepte aussi l'annexe au règlement du cimetière régissant le jardin du souvenir, qui est en bonne voie, selon l'intervention présentée par M. Alain Roy, municipal en charge du projet.

Le conseil communal accepte aussi l'achat de 18 places protégées dans un nouvel abri antiatomique, En effet, la couverture des citoyens de Vuarrens est loin d'être exhaustive, alors que la protection civile demande une couverture de 100%. De plus, la taxe d'exemption payée par les nouveaux propriétaires sera dorénavant encaissée par le canton, qui reprendra aussi par la suite les taxes encaissées par la commune et pas encore utilisées.

Lors des propositions individuelles de fin de séance, il est longuement discuté des ralentisseurs de trafic posés à chaque entrée dans le village. M. Hermann Gerber, municipal en charge des routes, explique à l'assemblée que les ralentisseurs provisoires servent à trouver le bon emplacement des ralentisseurs définitifs qui seront posés dans 6 mois, selon le vœu des citoyens émis ces dernières années. Les gendarmes couchés, places de parcs et autres bandes rugueuses évoquées lors de la discussion ne sont pas adaptés à notre commune.

Le président du conseil clôt la séance à 22h en rappelant que le prochain conseil communal se réunira le 6 décembre.

Emmanuelle Pythoud Charlet
journaliste du village

HO! HO! HO!

**Joyeux Noël !
Bonne Année !**



La Municipalité vous souhaite à tous et à
toutes de bonnes fêtes.

Elle remercie toutes les personnes qui ont
participé de près ou de loin à la vie trépidante
de notre collectivité.

Que santé et bonheur vous
accompagnent
tout au long de cette nouvelle
année !



Conseil communal



Aux membres du conseil communal, la prochaine séance est agendée

le Mardi 6 décembre 2011 à 20h00

à la grande-salle

Fenêtres de l'Avent



Cette année les fenêtres de l'Avent seront organisées par **Madame Montagna Natascha**
ch du Levant 4 1418 Vuarrens

Elle vous propose les dates suivantes:

Le samedi 3 décembre 2011

Famille Kratzer vous accueille
Ch des Enchères 8
de 18h00 à 20h00

Le vendredi 9 décembre 2011

Les habitants du nouveau quartier du Levant accueillent chez
Janin Marlyse et Cédric
Ch du Levant 3
de 18h00 à 20h00

Le vendredi 23 décembre 2011

Famille Piot vous accueille
Ch des Enchères
de 18h00 à 20h00

Un char avec son sapin décoré et illuminé vous indiquera l'endroit .

Venez nombreux



Sapins de Noël



La distribution des sapins de Noël
aura lieu
le samedi 17 décembre 2011 dès 15h00
au hangar communal

Comme chaque année, du vin chaud sera servi aux plus grands
et le Père Noël attendra les plus petits.

Pour les personnes qui ne pourraient être présentes ce jour-là,
elles auront la possibilité de venir chercher leur sapin lors des
ouvertures de la déchetterie.

Le solde des sapins s'y trouvera dès le lundi 19 décembre.

Venez nombreux

Sudoku

		3		6	1			8
1		2			4	5	3	
			5				4	
	2			4		7		
7	3				9			
	9		1	2	7			3
		8		1			9	5
6		5		8				2
			2	7			6	

4								3
6	9		4		3		1	
		8	7	5			4	
		4	1					5
2	6	5				1		
				3	8		6	2
1	6			7	9	3		
7			8		6		5	
	2							1